

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHU DIJON BOURGOGNE



28 janvier 2022

La Commission médicale de groupement (CMG) du GHT 21-52 se dote d'une nouvelle présidence



La commission médicale de groupement (CMG) du GHT 21-52 (Groupement hospitalier de territoire) a été installée le 20 janvier 2022. Le Professeur Emmanuel BAULOT, chirurgien orthopédiste et chef du pôle Neurosciences, chirurgie réparatrice et psychiatrie du CHU Dijon Bourgogne, en a été élu Président. Le Docteur Pierre BESSE, psychiatre et

Président de la CME du CH La Chartreuse, et le Docteur Samuel FOTCHUONT, médecin urgentiste et Président de la CME du CH de la Haute Côte d'Or, ont quant à eux été élus Vice-Présidents de la CMG.

Le Projet médical partagé (PMP)

Au sein du GHT, la CMG exerce un rôle de premier plan, permettant d'**assurer une prise en charge optimale de l'ensemble des patients sur tout le territoire**. Sous l'égide de son Président, elle est principalement chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie médicale et du PMP, pilier de l'organisation et de la coopération entre les membres du GHT.

Le bilan du projet médical partagé 2017-2021 du GHT 21-52, réalisé en fin d'exercice 2021, permet à la CMG de disposer des grands axes à consolider pour chacune des filières prioritaires du territoire de responsabilité du GHT et ainsi de poser les premières bases du nouveau projet médical partagé qui sera élaboré en lien avec le Comité stratégique du GHT d'ici la fin de l'exercice 2022.

La formalisation de ce nouveau PMP sera coordonnée par le Président et les Vice-Présidents de la CMG, en lien avec le Comité stratégique du GHT 21-52. Elle s'appuiera sur une gouvernance efficace, gage de **l'équilibre entre les établissements membres et de l'articulation des orientations avec les projets d'établissement des divers membres**. À ce titre :

- des coordonnateurs seront identifiés pour l'ensemble des filières de soin du GHT,
- des groupes de travail seront constitués par filière.

L'expertise de ces équipes médicales de terrain, leur parfaite connaissance du territoire et de ses problématiques permettront de garantir un meilleur maillage des soins de proximité et de recours pour l'ensemble du GHT.

La vision de la Présidence de la CMG

Professeur Emmanuel BAULOT, Président



« Aux côtés des 8 filières médicales et des 3 filières médicotechniques déjà existantes et qu'il s'agit de consolider, le **développement de 4 nouvelles filières** (Cancérologie, Hospitalisation à domicile (HAD), Soins palliatifs, Rhumatologie) permettra de proposer aux patients de l'ensemble du territoire du GHT 21-52 un accès aux soins de qualité équilibré.

Avec l'ensemble des membres de la CMG, j'entends également mener des débats contradictoires permettant l'**émergence de nouveaux projets.** »

⇒ Découvrez l'intégralité de l'interview du Professeur Emmanuel BAULOT en [podcast](#).

Docteur Pierre BESSE, Vice-Président

« Je souligne la volonté des membres de la CMG de mettre en place une gouvernance équilibrée entre chaque établissement du groupement. Tout en conservant leur autonomie, les établissements vont œuvrer pour de **meilleures coopérations médicales**. Par ailleurs, il est important de **développer le lien ville-hôpital** qui nous permettra d'être au plus près des territoires. Enfin, je souhaite que le projet médical du GHT inclue **la prévention et la promotion de la santé** dans le parcours de soins en impliquant toutes les parties prenantes dont les usagers. »



Docteur Samuel FOTCHUONT, Vice-Président



« J'insiste sur la place fondamentale du PMP, comme élément structurant de l'offre de soins sur le territoire du GHT 21-52, et sur le rôle des hôpitaux de proximité, comme maillons indispensables pour une réponse au plus près de la demande de soins. La **télé médecine est à ce titre un outil de choix**, pour permettre dans le cadre de l'urgence ou non un large accès à l'expertise portée par le CHU Dijon Bourgogne. Je souligne également **l'intérêt du déploiement des pratiques avancées** dans le territoire, avec le rôle des IPA (infirmier de pratique avancée) en particulier dans la prise en charge (en prévention secondaire) des maladies chroniques. »

Le GHT 21-52

Seul GHT à recouvrir un territoire relevant de deux régions administratives (Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est), le GHT 21-52 regroupe 9 établissements de santé :

- CHU Dijon Bourgogne
- CH La Chartreuse
- CH d'Is-sur-Tille
- CH d'Auxonne
- CH de Semur-en-Auxois
- CH de la Haute Côte-d'Or
- CH de Chaumont
- CH de Langres
- CH de Bourbonne-les-Bains.